



BAREME DES COMMISSIONS AU 26 FÉVRIER 2026

AGENCE DE BONDOUFLE LISSES

Honoraires de TRANSACTION

Rémunération TTC	
Local à usage d'habitation	
Type de mandat :	
Mandat Exclusif* Mandat Semi-exclusif* Mandat Simple** Mandat de Recherche**	5 % du prix de vente avec un minimum de 9 000 €
Local à usage professionnel (Immobilier d'entreprise)	
	6 % du prix de vente avec un minimum de 10 000 €

A la charge du VENDEUR : dans le cas d'un MANDAT SIMPLE, SEMI-EXCLUSIF ou EXCLUSIF.

A la charge de l'ACQUEREUR : dans le cas d'un MANDAT de RECHERCHE ou d'une SUCCESSION

Nos engagements :

* Diffusion de votre bien sur le site lisses-arthurimmo.com.

* Pack publicité : parution de votre bien sur les sites SeLogger, Logic-immo et BienCi.

* Avec votre collaboration, construction du plan média et de la stratégie de communication sur internet.

* Compte-rendu de visite sous 48h.

* Rédaction et signature du compromis de vente dans nos bureaux ou en signature électronique, gestion des prorogations de délai de condition suspensive de prêt et divers protocoles d'accord jusqu'à la signature de l'acte définitif.

* Récupération des documents obligatoires pour l'envoi notaire.

* Etude de la solvabilité du candidat acquéreur par notre département crédit VousFinancer.com avant la signature du compromis de vente.

Le titulaire de la carte professionnelle de l'Agence Arthurimmo.com AGENCE DE BONDOUFLE CENTRE-ESSONNE est également le co-gérant de « VousFinancer.com » à Evry. La société « VousFinancer.com » est le 3^{ème} courtier national avec plus de 200 agences en France.

** Engagement publicitaire prévu sur les sites SeLogger, Logic-immo et BienCi en plus du site lisses-arthurimmo.com.

Viager : 6% TTC de la valeur vénale du bien à la charge du vendeur avec un minimum de 14 000€.

Box ou place de parking : Forfait de 2 000 € TTC à la charge du vendeur

Terrain à bâtir : 6 % du prix de vente avec un minimum de 10 000 € TTC à la charge du vendeur.

Division parcellaire gérée par l'agence : 6% TTC par vente et lot vendu (avec un minimum de 10 000 € TTC par lot vendu).

Honoraires de LOCATION Habitation / Professionnel	Rémunération TTC	
	Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	Etat des lieux
A la charge du Locataire / Preneur Et A la charge du Propriétaire / Bailleur	Biens à usage d'Habitation : 12,10 €/m2 dans les zones au marché locatif très tendu 10,09 €/m2 dans les zones au marché locatif tendu 8,07 €/m2 dans les autres zones Frais d'entremise : 500 euros maximum Locaux à usage Professionnel : 18 % TTC des loyers annuels	3,03 €/m2

Honoraires de GESTION*	6,00% HT du loyer annuel, soit 7,2% TTC à la charge du bailleur 7,00% HT du loyer annuel, soit 8,40% TTC à la charge du bailleur pour les logements meublés
Garantie Loyers Impayés	2.7 % TTC

*Mise en relation avec notre partenaire gestion locative « VOTRE GESTIONNAIRE IMMOBILIER », 45 av. du général de Gaulle, 91280 St-Pierre-du-Perray. Carte G N°CPI91012021000067.

Cette grille est valable uniquement pour les clients particuliers (hors programmes neufs). En cas de délégation de mandat, seul le barème de l'agence titulaire du mandat est applicable. Tarifs TTC. Dans le cas d'une opération dans le Neuf ou bien si le vendeur est un professionnel et qu'il est assujéti à la TVA, les honoraires seront de 5% HT du prix de vente TTC.

Pour toute réclamation, si la réponse ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas reçu de réponse dans un délai de 60 jours, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur de la consommation GIE MEDIMMOCONSO qui est compétent pour tout litige portant sur l'exécution des contrats conclus avec un agent immobilier Arthurimmo.com de l'AGENCE DE BONDOUFLE CENTRE-ESSONNE par courrier à l'adresse suivante : 1 Allée du Parc de Mesemena – Bât A – CS 25222 – 44505 LA BAULE CEDEX – ou par mail: contact@medimmoconso.fr et via leur site internet : <https://medimmoconso.fr>.